

Affaire suivie par :  
**Christelle COURTIAL**  
**Jaël VIEIRA**  
Tél : 04 77 59 90 91  
Mél : [ce.0420952g@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420952g@ac-lyon.fr)

9-11, rue des docteurs Charcot  
42023 St Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le 01 septembre 2023

Les inspectrices de l'éducation nationale  
En charge du service départemental de l'école inclusive

à

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints  
de SEGPA et leurs équipes

Mesdames et messieurs les coordonnateurs ULIS 2nd  
degré  
*s/c de Mmes et MM. les chefs d'établissement*

Mesdames et messieurs les coordonnateurs ULIS 1er  
degré

Mesdames et messieurs les membres des pôles  
ressources  
*s/c de Mmes et MM. les IEN de circonscription*

Mesdames et messieurs les enseignants coordonnateurs  
en ESMS

Mesdames et messieurs les enseignants spécialisés des  
centres pénitentiaires

Mesdames et messieurs les enseignants des unités  
d'enseignement hôpital

Mesdames et messieurs les ERSH

**NOTE DE SERVICE SDEI - 42 - N°1**  
**RENTREE SCOLAIRE 2023, volet pédagogique**

Nous espérons que les vacances d'été vous ont permis de vous ressourcer, de prendre soin de vous et de vos proches.

Nous serons cette année, deux inspectrices de l'éducation nationale en faveur de l'école inclusive, mesdames VIERA et COURTIAL. Vous trouverez ci-joint notre répartition territoriale.

A nos côtés, les 3 conseillers pédagogiques, madame ROSE et messieurs MOMIEN, GAROU seront présents pour vous accompagner.

Les professeurs ressources, mesdames ARBAUD et COURTIAL apporteront leur expertise auprès des

enseignants des 1 et 2<sup>nd</sup> degré pour répondre à la question de l'accessibilité pédagogique des élèves ayant un trouble sensoriel et ayant un trouble de spectre de l'autisme.

Les valeurs d'entraide, de solidarité, d'écoute et de partage ainsi que les principes de confiance et de respect mutuel sont les fondements de nos relations professionnelles et de l'accompagnement des équipes pédagogiques.

« Donner plus à ceux qui ont le moins » demeure notre ligne de conduite, le cadre dans lequel nous construirons nos actions.

Rien ne peut se faire sans cette volonté permanente de donner aux élèves, le meilleur, le plus adapté, le plus pertinent pour engager une dynamique de réussite.

C'est au service de cette réussite, partagée par chacun, c'est pour accompagner les élèves au plus loin sur leur chemin personnel que nous mobiliserons tous, l'énergie et l'expertise nécessaires pour assurer, comme attendu, la précieuse mission qui nous est confiée cette année encore.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne rentrée 2023 et nous adressons nos vœux de bienvenue et de bonne installation aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription.

Nous tenons à vous assurer de notre soutien en répondant au mieux à vos demandes tout en favorisant les échanges en toute confiance.

Christelle Courtial



Jael VIEIRA



Circulaire de la rentrée 2023, <https://www.education.gouv.fr/une-ecole-qui-instruit-emancipe-et-protège-la-circulaire-de-rentree-2023-au-bulletin-officiel-378707>

La circulaire de la rentrée 2023, **Une Ecole qui instruit, émancipe et protège**, fixe une priorité absolue, **faire de l'Ecole un espace protecteur pour les élèves et les personnels** et annonce plusieurs objectifs :

- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans les apprentissages
- Lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires, de la France rurale aux Quartiers 2030,
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école
- Contribuer à faire de la France une Nation sportive au cours de cette année olympique et paralympique
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet à partir du déploiement du Conseil National de la Refondation (CNR) Education "Notre école, faisons-la ensemble".

### **AXE 1 : Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves**

***L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société. Elle ne peut être ni attaquée, ni menacée, ni mise sous pression. Elle est une institution fondamentale, dont la protection doit être absolue et non négociable. C'est la condition même de la réussite des élèves.***

Dans ce cadre-là, le programme pHARe sera déployé de manière obligatoire et systématique dans toutes les écoles. Les enseignants et psychologues des RASED sont impliqués au quotidien ainsi que les directeurs de SEGPA.

Notre vigilance doit être accrue auprès du public fragile dont nous sommes responsables.

Ressources :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/03/2/Ress\\_emc\\_conflits\\_messages\\_clairs\\_509032.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/03/2/Ress_emc_conflits_messages_clairs_509032.pdf)

<https://eduscol.education.fr/document/37595/download>

### **AXE 2 : Permettre à chaque élève de s'épanouir, c'est aussi réaffirmer que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école.**

- Garantir le respect inconditionnel du droit des familles et de leur enfant.

A ce titre, toutes les familles doivent bénéficier dès la rentrée scolaire ou autant que possible en amont de celle-ci, d'un entretien d'accueil avec l'enseignant de leur enfant et le cas échéant, l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation mises en œuvre pour l'année scolaire à venir. Cet échange, indispensable, doit permettre de mieux cerner les besoins de l'enfant et d'expliquer à la famille les moyens et l'objet des modalités de scolarisation et d'accompagnement mis en place.

Une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse (madame KLIQUEL : 04 77 59 90 93) destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap est ouverte jusqu'aux congés d'automne.

- Pour mieux construire le parcours de l'élève dans une réelle continuité, le livret de parcours inclusif(LPI) est une application numérique interconnectée avec les bases élèves des établissements. C'est un outil d'échange et de partage pour le suivi du parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs

particuliers. Il a pour objectif de formaliser les adaptations et les aménagements pédagogiques mis en place pour l'élève à tout moment dans sa scolarité.

Texte de référence : [Décret n° 2021-1246 du 29 septembre 2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » \(LPI\)](#)

Certains élèves présentent des besoins particuliers auxquels l'école ne peut répondre seule. Une coopération étroite avec le secteur médico-social est dès lors indispensable. Pour ce faire au niveau du département se sont mis en place les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS). Ces équipes médico-sociales représentent un appui à la communauté éducative à gérer une situation difficile dans les établissements scolaires.

Cette année nous permettra d'avancer sur les différents chantiers ouverts par la Conférence nationale du handicap de 2023 : identifiant national élève ou numéro INE pour tous les enfants pris en charge dans le cadre médico-social, transformation des PIALs renforcement de la formation, mise en œuvre des rapprochements entre les instituts médico-sociaux et les établissements scolaires.

### **AXE 3 : Faire confiance aux équipes**

*À l'échelle d'une école ou d'un établissement, la combinaison du Pacte enseignant et du CNR Éducation offre une opportunité inédite de rémunérer les professeurs pour effectuer des missions complémentaires jusqu'à présent peu valorisées financièrement, et de leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leur projet. Associés à un changement de culture consistant à soutenir les initiatives locales plutôt qu'à les réglementer, ils nous permettront de construire une École plus juste, parce que plus exigeante, plus protectrice, et plus adaptée aux réalités de notre territoire, et un service public d'éducation plus efficace.*

Dans le cadre du PACTE :

Texte de référence : Modalités de mise en œuvre du PACTE

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>

**L'ensemble des personnels enseignants** peut se voir attribuer s'il le souhaite des missions complémentaires dans le cadre du PACTE.

Par dérogation, les professeurs des écoles exerçant dans les établissements du second degré peuvent se voir attribuer des parts fonctionnelles correspondant à l'exercice de missions dans le second degré, y compris le remplacement de courte durée en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Ils peuvent également bénéficier de la part fonctionnelle correspondant à la mission « Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e ».

L'expertise de l'enseignant spécialisé en tant que personne-ressource peut lui permettre s'il le souhaite de se positionner sur la mission « Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers » en circonscription et en établissement scolaire dont la mission est :

- accompagner les équipes dans la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et éducative ;
- produire et diffuser des ressources pédagogiques adaptées à destination des équipes pédagogiques ;
- contribuer, le cas échéant, à l'identification des besoins et des réponses à apporter aux élèves ;

Le CNR Éducation « **Notre école, faisons-la ensemble** » permet à chaque équipe de construire un projet innovant au sein de son école et de son établissement scolaire. Pour construire une école plus inclusive, l'équipe de circonscription sera présente, à votre demande, pour vous accompagner dans la construction et la rédaction du projet, pour vous soutenir et valoriser toute initiative permettant d'avancer vers une école plus juste.

## **AXE 4 : L'année des Jeux Olympiques**

L'année 2024 verra la France accueillir le plus grand événement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques. Il s'agit d'une opportunité unique pour promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière auprès de nos élèves.

Les Jeux olympiques et paralympiques ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire : les événements qui ponctuent l'année scolaire intégreront tout particulièrement cette dimension (parcours de la flamme olympique qui traversera le département de la Loire, journée du sport scolaire, etc.).

### **Ressources :**

<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6552-ressources-pdagogiques-pour-la-classe.html>

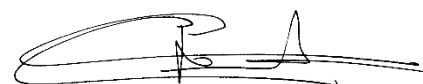
[https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fichespeda\\_fusionnees\\_sans%20over.pdf](https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF-CultureEducation/Fichespeda_fusionnees_sans%20over.pdf)

<https://view.genial.ly/64cd6ad36d61600018805bbc?fbclid=IwAR3iy4HT8OdAqnnCqXfZQHsh5yct7T-wTAWzlwbED6QMjZnpSLGxt4kWJow>

**Les inspectrices de l'éducation nationale**



**Jaël VIEIRA**



**Christelle COURTIAL**